



Location meublée pour une durée de 6 mois

Par **jacques simpson**, le 20/11/2012 à 10:51

Bonjour,

Je pense louer une location meublée pour une durée de 6 mois à une personne qui a besoin d'un logement avant de trouver son habitation principale. Elle me demande d'enlever certains meubles: table+chaise, 2 canapés, petit meuble vitrine+lampe; Peut-elle m'obliger à enlever mes affaires pour y mettre les siennes, et dois-je accepter. Dans ce cas, cela ne serait plus une location meublée!! Ce petit appartement est normalement destiné à une location saisonnière.

Merci pour vos réponses,
Bonne journée,Jacques

Par **Lag0**, le 20/11/2012 à 13:49

Bonjour,

S'il s'agit de la résidence principale du locataire, il n'est pas possible de conclure un bail de 6 mois.

Le bail est obligatoirement d'un an avec tacite reconduction (ou 9 mois non reconductible dans le cas précis du bail étudiant).

Par **jacques simpson**, le 20/11/2012 à 16:24

Message pour Lag0

Merci pour ces précisions. Je ne sais pas si cela sera une location principale...! Cela parait

bien compliquer de louer quelque chose, aussi je ne suis plus très sûr.
Avec mes remerciements,
Jacques